Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 89 (1962)
Heft: 8

Artikel: Le syndic et le renard
Autor: Burlet, Gil
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232883

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le syndic et le renard

par Gil Burlet

Voici une petite histoire qui aurait permis à ce bon La Fontaine d'ajouter une fable à toutes celles qu'il a léguées à la postérité.

Elle a pour théâtre un charmant village du beau Jorat, tout entouré de forêts hantées par la faune de chez nous et aussi par les chasseurs, le moment venu. Maître Goupil s'y plaît tout spécialement. Les villageois ne s'en préoccuperaient guère, si cet animal futé n'en faisait, de temps en temps, des siennes avec une étonnante habileté et une désinvolture par trop irritante.

Or donc, une nuit de décembre, sentant la neige, notre rusé compère pensa que le moment était venu de faire des provisions et de garnir ses cachettes. Aussi, partit-il en chasse vers le village endormi où il fit discrètement l'inspection des fermes, pour jeter finalement son dévolu sur celle du syndic.

Ce dernier avait bien fermé les portes du poulailler ; mais il avait oublié le guichet donnant accès au gîte de ses gallinacées. Il y avait là une quinzaine de poules de race, au plumage éclatant, toutes excellentes pondeuses. Dormant profondément, rêvant de leur seigneur à la crête écarlate, elles furent surprises par le visiteur qui, en un clin d'œil, accomplit sa sinistre besogne et emporta ses victimes en des cachettes connues de lui seul.

Le matin, après avoir soigné son bétail, le syndic découvrit sa perte. Dans le poulailler jonché de plumes, il ne restait que deux spécimens ayant échappé à cette Saint-Barthélemy.

Il fallait en prendre son parti. Mais, avec raison, notre syndic pensa que maître Renard reviendrait à la charge pour « prendre livraison » des deux volatiles rescapés.

— Je l'aurai, cette sale bête, déclara-t-il aux siens et à son entourage.

Aussi, installa-t-il un piège qui devait permettre de prendre, sur le fait, l'indésirable visiteur. Celui-ci ne se fit pas attendre. La nuit suivante, il était là, guettant le moment propice pour renouveler son action.

Le syndic aussi était là, veillant au grain. Alors que le renard s'introduisait dans la place, il déclencha le dispositif qui devait permettre sa capture. Hélas, quelque chose ne fonctionna pas. Prompt comme l'éclair, maître Goupil battit en retraite, glissa entre les jambes du syndic et s'enfuit. Mais il n'alla pas bien loin. A quelque vingt mètres de la maison, il s'arrêta pile, s'assit et, d'un air insolent, sembla narguer notre syndic non encore remis de sa surprise.

Charmant tableau, qu'une lune moqueuse inondait de ses rayons. Blessé dans son amour propre, le syndic ne put contenir sa rage, ceci d'autant plus que ses filles, assistant à la scène, riaient à gorge déployée.

On pensait que le renard n'aurait pas le culot de revenir. C'était le bien mal connaître.

A quelques jours de là, peu avant l'aube, alors qu'une neige fraîche recouvrait la campagne, les hôtes de la ferme entendirent des cris de détresse poussés par un animal dont ils ne purent tout d'abord déceler l'espèce. En hâte, ils s'inquiétèrent de ce qui se passait et virent ce diable de renard tenant un jeune lièvre dans sa gueule. Pour apaiser sa faim, la pauvre bête était venue broûter des restes de choux émergeant de la neige.

Devant l'intervention énergique des maîtres de céans, le renard abandonna sa proie et s'en fut vers sa tanière. Quant au petit lièvre, il disparut à son tour, heureux d'avoir échappé au triste sort qui faillit être le sien.

Depuis lors, le renard n'est pas revenu chez le syndic. Il a préféré porter son choix sur d'autres fermes, faisant de nouvelles victimes. Quelque temps plus tard, nous avons appris qu'il était enfin tombé dans un piège.

Aujourd'hui, le syndic a renouvelé sa basse-cour, en s'entourant de toutes les précautions utiles... Et quand il nous a raconté cette petite histoire, il n'a pu s'empêcher d'ajouter :

— Ce n'est pas la perte subie qui me vexe le plus, mais bien le procédé. Je n'aurais jamais pensé qu'un renard puisse ainsi se payer la tête d'un syndic.

Si vous allez...

... à Aubonne, cet ancien poste avancé de l'ancienne Civitas Equestris, *jetez un coup d'œil à l'intérieur de l'église, qui ne manque pas d'intérêt. Vous verrez, entre autres, une peinture du XVIe siècle et, au fond du chœur, une grande plaque de marbre masquant une niche renfermant, dans un vase d'argent, le cœur de l'illustre amiral Abraham Duquesne, qui fut l'une des plus grandes gloires de la marine française, créateur de l'Académie flottante, à qui Louis XIV fit miroiter maintes fois le maréchalat. Mais « Duquesne avait le malheur d'être infesté de l'hérésie de Calvin », a dit de lui l'abbé Moreri. Mort, Duquesne fut enseveli clandestinement, sans les honneurs auxquels il avait droit.*

Ses fils prélevèrent son cœur pour le mettre en sécurité en Suisse, auprès de leur aîné, Henri, le réfugié devenu seigneur d'Aubonne, le constructeur du port de Morges et qui organisa la flotte de LL. EE. sur le lac Léman. Ne manquez pas de lire l'épitaphe.

Ad. Decollogny.